



LE JEUDI 22 AVRIL 2021, DE 17H À 19H
EN DISTANCIEL

LE DROIT DES ÉTRANGERS :

QUESTIONS PRATIQUES SUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL, LA FILIATION, LE DIVORCE, LA DÉTENTION ET LA RADICALISATION



PROGRAMME :

« *Les liens d'alliance et de filiation dans les situations internationales* », par **Catherine DE BOUYALSKI**, avocate au Barreau de Bruxelles, Cabinet Altea, spécialiste agréée en droit international privé et en droit des étrangers

« *Regroupement familial : les conditions de fond* », par **Christine FLAMAND**, chercheuse et chargée de cours à l'UCL, EDEM et CeDIE

« *Questions relatives à la détention des étrangers en séjour illégal* », par **Patrick HUGET**, avocat au Barreau de Bruxelles

« *L'éloignement des étrangers pour des motifs d'ordre public ou de sécurité nationale* », par **François XAVIER**, assistant-doctorant et maître de conférences en droit administratif à l'UNamur



INFORMATIONS PRATIQUES :

Inscription obligatoire via le site www.ajn.be (seul le paiement valide l'inscription)

Coût : 35 € (30 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de la carte étudiant) - à verser avant la conférence sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** avec la mention "22/04/2021 + nom(s) du/des participant(s)"

ATTENTION : en l'absence de paiement reçu au plus tard le 21 avril, les frais d'inscription seront majorés de 10 €

OBFG : 2 points **IFJ** : prise en charge des frais d'inscription

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents.

Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la formation.

Renseignements : ajn@unamur.be



**UNIVERSITÉ
DE NAMUR**

